

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 11/07/2011

Réception par le Prefet : 11/07/2011

Publication : 15/07/2011



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP 2011-7-3-9

Séance du vendredi 8 juillet 2011

### **AMENAGEMENT DE L'ITINERAIRE CYCLABLE ENTRE BOUXWILLER ET OLTINGUE PROGRAMME A 472**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG 2009-5-3-5 du 10 décembre 2009 qui approuve, pour les itinéraires inscrits au schéma départemental, l'abaissement du taux de financement de 90 à 80 %,
- VU la délibération n° CG 2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve les études préliminaires, le choix du tracé retenu et l'estimation sommaire au montant de 450 000 € TTC ; les dépenses seront imputées au programme A472, chapitre 4581, fonction 01, nature 458180 ;
- m'autorise à solliciter la participation financière de la Communauté de Communes du Jura Alsacien à hauteur de 20 % du montant de l'opération.

LE PRESIDENT  
Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Rémy WITH

Adopté  
voix contre  
abstentions